

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 14 juillet.
(assemblée ajournée)

Sont présents, MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

Maitre A.-T. Brooke-Claxton se présente devant la Commission, en compagnie de M. Elliott Burns, et demande que soit enlevé le kiosque que la Corporation a mis au service des cochers dont le poste occupe l'angle des rues Mance et Prince-Arthur, les cochers de ce poste étant désireux de se construire eux-mêmes un kiosque sur une propriété privée dont ils s'assureraient.

M. Elliott Burns déclare que la majorité des cochers du poste en question désirent voir enlever le kiosque que leur fournit la Ville.

Après mûre délibération, il est

Résolu: D'autoriser l'inspecteur de la Ville à enlever le kiosque mis par la Corporation au service des cochers dont le poste occupe l'angle des rues Mance et Prince-Arthur.

—Mtre A.-E. Cross et le lieutenant-colonel Starke, représentant la "Dominion Transport Company" se présentent devant la Commission pour répondre à une lettre de l'inspecteur de la Ville, qui priait ladite compagnie de faire disparaître leurs bâtiments qui obstruent les rues Garnier et Fabre.

Après mûre délibération, il est

Entendu: Que le hangar qui obstrue la rue Fabre disparaîtra immédiatement, et que pourra demeurer jusqu'à l'an prochain la bâtisse qui obstrue la rue Garnier.

REQUETES, ETC.

De M. J.-H. Ostiguy demandant d'être remboursé du dévôt et du pourcentage retenus sur l'exécution de son contrat pour la confection de trottoirs permanents.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire rapport.

—De M. C.-H. Laurier demandant un trottoir de bois en face de son logement de l'avenue Mont-Royal, si la Ville n'est pas en état de poser le trottoir permanent qu'il a demandé en mai dernier.

Résolu: Que M. Laurier soit informé que le département de la Voirie compte recevoir un crédit supplémentaire pour la confection des trottoirs, et que ce nouvel octroi lui permettra de poser le trottoir permanent requis.

—De la Banque de Montréal demandant un trottoir permanent en face de sa succursale de la rue Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue Papineau.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de fournir des estimés.

—De MM. O. Martineau & Fils offrant de fournir à la Voirie de la pierre concassée "banc-rouge" à raison de 95 cents la tonne de 2,000 livres.

Après mûre délibération, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation pour la Voirie d'acheter de la pierre à macadam "banc-rouge" à raison de 95 cents la tonne, pourvu que cette pierre puisse se prendre à proximité des endroits où l'on en aura besoin.

—De M. Charles Meyer refusant de contribuer au coût de la construction d'un trottoir permanent en face de sa propriété de la rue Berri, du No. 666 au No. 680.

Déposé sur le bureau.

—De M. B. Corbeil proposant à la Commission de ne pas octroyer de nouveaux privilèges à la compagnie "Terminal Railway" avant que cette compagnie n'ait pavé son entre-voie de l'avenue de l'Hôtel de Ville.

Résolu: D'informer M. Corbeil que la Commission de la Voirie fera tout en son pouvoir pour faire paver permanentement ladite avenue Hôtel de Ville.

—De la "St. Lawrence Waggon Co" demandant que soient réparés les trottoirs et la chaussée de la rue des Sœurs Grises.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—Soumis et lu un extrait des minutes de l'assemblée du Conseil du 11 juillet au sujet de la réclamation de M. A.-T.-A. Chagnon qui s'élève à \$91.00.

Résolu: Que ledit extrait des minutes du Conseil soit renvoyé à la Commission des Finances.

—Une lettre de M. Charles Berger est renvoyée à l'ins-

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 14th of July.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

—Mr. A. G. Brooke-Claxton, advocate, came before the Committee in company with Mr. Elliott Burns and requested that the kiosk which the Corporation provided for the cabmen at the corner of Mance and Prince Arthur streets, be removed, as the said cabmen were prepared to secure a suitable location on private property where they proposed to construct a kiosk of their own.

Mr. Elliott Burns also addressed the Committee and declared that the majority of the said cabmen, desired that the Corporation kiosk be removed.

After due deliberation, it was

Resolved: That the City Surveyor be authorized to remove the corporation kiosk from the cabstand, at the corner of Mance and Prince Arthur streets.

—Mr. A. G. Cross, advocate and Lt.-Col. Starke, representing the Dominion Transport Company appeared before the Committee in answer to a letter from the City Surveyor instructing said company to remove its buildings which obstruct Garnier and Fabre streets.

After due deliberation, it was

Agreed: That the shed which obstructs Fabre street should be removed immediately and that the buildings which obstruct Garnier street should remain until next year.

PETITIONS, ETC.

—From Mr. J. H. Ostiguy, requesting the reimbursement of the deposit and percentage retained in connection with his contract for permanent sidewalks.

Referred to City Surveyor for a report.

—From C. H. Laurier, asking that a wooden sidewalk be laid in front of his premises on Mount-Royal ave. if the City is not in a position to lay the permanent sidewalk applied for last May.

Resolved: That Mr. Laurier be informed that the Road Department expects to receive an additional appropriation for permanent sidewalks, in which case his request for a permanent sidewalk will be granted.

—From the Bank of Montreal applying for a permanent sidewalk to be laid in front of the bank's premises on St. Catherine street at the corner of Papineau ave.

Referred to City Surveyor for estimate.

—From Messrs. O. Martineau & Fils offering to supply banc rouge broken stone at 95 cents per ton of 2,000 lbs.

After deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to purchase banc rouge macadamizing stone at 95 cents per ton, wherever said stone may be procured in close proximity to the place where it is required.

From Chas. Meyer Esq., stating that he is unwilling to contribute towards the cost of a permanent sidewalk in front of his property Nos. 666 to 680 Berri street.

Laid on the table.

From B. Corbeil Esq., suggesting that no additional privileges be granted to the Terminal Ry. Co., until said company shall pave the track space on Hotel de Ville avenue.

Resolved: That Mr. Corbeil be informed that the Committee shall do all in its power to have said avenue permanently paved.

From the St. Lawrence Waggon Co., requesting that the roadway and sidewalks of Grey Nun street, be improved.

Referred to City Surveyor.

Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the Council held on the 11th July regarding Mr. A. T. A. Chagnon's claim for \$91.00.

Resolved: That the said extract of the minutes of Council, be referred to the Finance Committee.

A letter from Mr. Chas. Berger was referred to the City